

# Questions de voisinage chemins de fer – municipalités

## Glossaire

### 3. Nuisances publique

---

#### 3.1 Bruit

Les chemins de fer, tout comme les autres modes de transport, produisent du bruit dans le cadre de leur exploitation, notamment en raison des activités suivantes : le passage des trains, les manœuvres dans les triages, le sifflement des trains ainsi que la construction et l'entretien des infrastructures ferroviaires. Le bruit produit par un train de ligne principale, notamment le frottement des roues sur les voies ou le sifflement aux passages à niveau, est peu fréquent et d'une durée limitée. Dans les triages, le bruit est plus continu et est attribuable aux manœuvres des wagons et à leur attelage, à la marche des locomotives au ralenti, au grincement des roues et des freins, aux dégagements d'air comprimé et aux activités de chargement et de déchargement.

#### 3.2 Interruptions

Les activités ferroviaires peuvent parfois occasionner des inconvénients pour le public. Parmi les activités susceptibles de le faire, mentionnons les suivantes : les travaux courants de construction et d'entretien de la voie, des passages à niveau et d'autres infrastructures, ou encore, la circulation de trains lents ou longs qui bloquent les passages à niveau pendant des courtes périodes, ralentissant la circulation routière. Les chemins de fer tentent, dans la mesure du possible, d'atténuer ces inconvénients en planifiant leurs activités à l'avance et en discutant de celles-ci au préalable avec les administrations municipales et routières.

#### 3.3 Vibrations

Les vibrations sont inhérentes à l'exploitation ferroviaire. Elles se produisent lorsque les trains roulent sur la voie et pendant que les locomotives marchent au ralenti ou se trouvent dans les triages et les terminaux afin de ramasser ou de livrer des wagons pour les clients. Il y a également production de vibrations pendant les activités de construction et d'entretien des infrastructures ferroviaires.

---